

(Source : [Combat Monsanto](#))



Paul François, agriculteur à Bernac près de Ruffec, engage des poursuites contre Monsanto, multinationale produisant des OGM et des produits phytosanitaires. Le procès engagé par l'agriculteur contre le géant de la chimie s'ouvrira le 12 décembre prochain à 13h30 devant le tribunal de grande instance de Lyon, siège de la firme.

Paul François avait été intoxiqué par un herbicide Monsanto, le Lasso [1], alors qu'il nettoyait une cuve d'épandage, au printemps 2004. Il a engagé un long combat contre la multinationale.

Après avoir obtenu la reconnaissance de sa maladie comme accident professionnel, cette fois, l'agriculteur attaque directement le fabricant du produit. Il le tient pour responsable de son état de santé puisque la justice, le tribunal des affaires de sécurité sociale d'Angoulême tout d'abord, puis la cour d'appel de Bordeaux en janvier 2010, a estimé qu'il y avait une relation directe entre sa pathologie et le produit de Monsanto. Pour Paul François, il s'agit de faire reconnaître la faute du géant de la chimie.

C'est la première fois qu'une procédure engagée contre l'industriel par un particulier arrive devant la justice.

Source : [Charente Libre](#), 8 novembre 2011.

Pour en savoir plus : Visitez le site de l'association [Phyto-victimes](#) fondée par Paul François

[1] NDLR : Le Lasso est interdit de vente en France depuis 2007.

Partager cet article :

Facebook
Twitter
Google+
Pinterest

À lire également :



États-Unis : Monsanto attaqué en justice par 270 000 agriculteurs bio

Monsanto : « Il n'y a aucune raison de tester si les aliments génétiquement modifiés sont sains pour les humains »



Non, il n'existe pas de consensus scientifique sur la sécurité des OGM



France : lobbying oblige, le glyphosate de Monsanto est là pour rester